

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>En exercice</u> : 15	<u>Présents votants</u> : 11	<u>Pour</u> : 11+1 procuration	<u>Abstention</u> : 0	<u>Contre</u> : 0
-------------------------	------------------------------	-----------------------------------	-----------------------	-------------------

L'an deux mille vingt-six le 04 mars à 20 heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Bernard BAZINET, Maire, le conseil municipal de la commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal : 25 février 2026

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

ARLOT- PELLEVOISIN Cindy	<u>Absente</u>	JULIEN Monique	POUR	PEYRAZAT Pierre	POUR
BAZINET Bernard	POUR	MATHIS Franck	POUR	PIALHOUX Laurent	POUR (Arrivé à 20h30)
DAGNAS Delphine	<u>Absente</u>	MARENDA Vincent	POUR	ROUMAT Gérard	POUR (Procuration)
GRASSET Cécile	POUR	MARENDA Yoann	<u>Absent</u>	VEDRENNE Jean	POUR
MALLEMANCHE Valérie	POUR	METIFEU Francis	POUR	VIGNERON Sébastien	POUR

ABSENTS EXCUSES:

Gérard ROUMAT (procuration à Francis METIFEU),
Laurent PIALHOUX (arrivé en retard à 20h 30 mais a donné
procuration à Bernard BAZINET pour les délibérations n° 2026-01 et 2026-02)

ABSENTS: Cindy ARLOT-PELLVOISIN, Delphine DAGNAS, Yoann MARENDA

SECRETAIRE DE SEANCE : Pierre PEYRAZAT

2026-05 Avancement de grade de l'adjoint administratif - Délibération portant création de poste

Monsieur le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu que l'adjoint administratif est promouvable à un avancement de grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, il convient de soumettre cette proposition à l'ensemble des membres du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

1. La création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, de catégorie C, à temps complet pour les fonctions administratives au sein du secrétariat de mairie à compter du 1^{er} avril 2026 en raison d'un avancement de grade de l'agent.

2. De modifier ainsi le tableau des emplois.

AR Prefecture

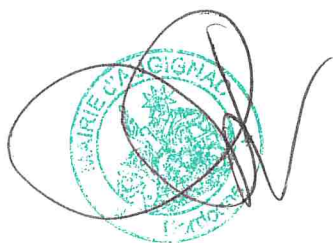
SERVICES ADMINISTRATIFS au 1 ^{er} avril 2026					
Emplois	Créer	Pourvu	Durée hebdo	FONCTIONS	CADRES D'EMPLOIS
Rédacteur Territorial principal de 1 ^{ère} classe Mairie	1	1	35	SECRETAIRE GENERALE DE MAIRIE Préparation et suivi des décisions du Maire et du Conseil municipal Comptabilité / facturation et paie Suivi des carrières du personnel Etat civil Urbanisme Election Aide sociale Suivi des dossiers de subventions Secrétariat et divers travaux de bureautique Accueil téléphonique et du public Suivi des affaires communales..... Remplacement à l'Agence Postale Communale	REDACTEURS TERRITORIAUX
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1	1	35	AGENT ADMINISTRATIF Tenue de l'Agence Postale Communale. Comptabilité et facturation Etat civil Secrétariat et divers travaux de bureautique Accueil téléphonique et du public Suivi des affaires communales.....	ADJOINTS ADMINISTRATIFS
SERVICES TECHNIQUES SCOLAIRES ET BATIMENTS COMMUNAUX au 1 ^{er} avril 2026					
Emplois	Créer	Pourvu	Durée hebdo	FONCTIONS	CADRES D'EMPLOIS
Adjoint Technique Territorial Cantine et Ecole	1	1	35	CANTINIERE Préparation et service des repas à la cantine scolaire Préparation des menus et commande des produits nécessaires Commandes des produits d'entretien nécessaires aux locaux communaux Surveiller les enfants après le repas de midi Faire le ménage dans l'école, les préaux, la cantine, le grenier.	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX

AR Prefecture

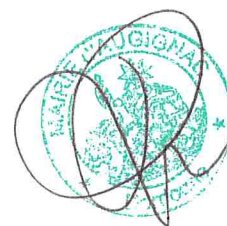
Adjoint Technique Territorial				AGENT DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN	
Foyer rural Ecole Cantine Garderie Foyer rural Mairie	1	1	15,50/35	Service et aide au repas des enfants à la cantine scolaire Faire le ménage dans les bâtiments communaux et WC publics Commandes des produits d'entretien nécessaires aux locaux communaux Remplacer l'ATSEM lors des absences (maladie ou autres)	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des Ecoles maternelles	1	1	24/35	ATSEM Garderie du matin Préparation de la sieste Garderie du soir Assistance éducative au personnel enseignant : ↳ Préparation des ateliers ↳ Travaux collectifs ↳ Participation à diverses activités ↳ Sorties extérieures Entretien courant classe et bibliothèque Commandes des produits d'entretien nécessaires aux locaux communaux Fonction d'agent de bibliothèque : ↳ Commandes et gestion des livres ↳ Accueil du public ↳ Organisation de la bibliothèque	AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES
EMPLOIS NON PERMANENTS Adjoint administratif 35/35 Adjoint technique 03/35 Adjoint technique 10/35					

3. D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Le Maire certifie sous sa
Responsabilité le caractère
Exécutoire de cet acte.
Le Maire, Bernard BAZINET



Copie conforme en Mairie,
le 10/03/2026
Au registre sont les signatures.
Le Maire
M. Bernard BAZINET



AR Prefecture